

La Vie syndicale. Bulletin
mensuel ["puis" : officiel] de la
Confédération générale du
travail unitaire

La Vie syndicale. Bulletin mensuel ["puis" : officiel] de la Confédération générale du travail unitaire. 1911/09/30.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

de les faire descendre des bancs ; mais l'instituteur accueillait mon conseil comme une jolie et pardonnable originalité (comme je sais d'avance que l'accueilleront la plupart de mes lecteurs), et, jusqu'au retour de l'ancien maître, cet ordre de choses subsista : dans le journal de l'instituteur, on lisait les notes suivantes : « De Savine, je ne peux tirer un seul mot... Grichine n'a rien raconté... L'obstination de Petka me surprend, il n'a pas dit une parole... Savine est encore pire qu'avant, etc... »

Savine — vermeil, joufflu, avec des yeux très doux sous de longs cils, est le fils d'un valet de ferme ou d'un marchand ; il porte une chouba, des bottes de son père, une chemise serrée à la taille et un caleçon. La jolie et sympathique physionomie de ce garçon me frappa d'autant plus qu'il était le premier dans la classe d'arithmétique, tant par sa puissance de calcul que par sa joyeuse ardeur. Il lit et écrit aussi passablement. Mais, dès que tu l'interroges, il penche sur le côté sa jolie petite tête bouclée, des larmes perlent à ses cils, il voudrait se dérober à tous les regards ; visiblement, il souffre le martyr. Si tu l'y forces, il raconte, mais il a de la peine à former ses mots ; il ne peut pas ou n'ose pas. Est-ce l'effroi que lui inspirait son précédent maître (il a étudié déjà chez un ecclésiastique) ? Est-ce la défiance de soi-même, amour-propre, fierté, la fausseté de sa situation parmi des enfants qu'il juge inférieurs, le dépit de se voir, sur ce point, en arrière de tous les autres et d'avoir, une fois déjà, apparu sous un mauvais jour aux yeux de l'instituteur ? Cette petite âme s'est-elle froissée d'un mot malencontreux échappé au maître ? Est-ce pour toutes ces raisons ensemble ? Dieu le sait, mais cette pudeur, si par elle-même elle n'est pas un bon trait, est certes intimement liée avec tout ce qu'il y a de meilleur dans son âme enfantine. L'extirper à coups de férule matérielle ou morale, on le peut, mais en risquant d'extirper du même coup, les précieuses qualités sans lesquelles l'instituteur ne saurait le mener bien loin.

Le nouveau maître, suivant mon conseil, fit descendre les élèves des bancs ; il leur permit de grimper où bon leur semblait, même sur son dos ; et, dans la même classe, tous se mirent à raconter incomparablement mieux ; le journal de l'instituteur portait que « même le croupissant Savine avait prononcé quelques paroles. »

Léon TOLSTOÏ.

L'Ecole de Yasnaïa Poliana : 2^e étude, ch. 1. Albert Savine, éditeur, 13, rue d'Argenteuil.

LE TERRIBLE "COUP DE CHALEUR"

La production des bouteilles, plus intensifiée, est plus pénible encore si possible. A notre avis, il n'est point d'industrie où le travail soit aussi continu, ne brise si complètement l'ouvrier qu'en celle de la verrerie à bouteilles ; le

salaire de l'homme est calculé de façon telle que, pour arriver à gagner sa nourriture, le verrier doit fabriquer une quantité de bouteilles qui, selon les sortes, varie de 450 à 700 par jour.

Pour y parvenir, il est tenu durant sept heures et demie, de cueillir, de parer et de souffler sans discontinuer, même une minute. L'aspect d'une place en travail rappelle le piston en mouvement d'une machine à vapeur : le gamin en courant, cueille le verre, le grand garçon le gonfle et le pare, le souffleur le moule, reprend la bouteille, la réchauffe pour faire le cordon du goulot, la livre au porteur, et à ce moment précis, s'empare d'une nouvelle pièce et recommence l'opération. Ainsi du matin au soir ou du soir au matin. La température dans le bassin est de 2.700 degrés. A l'ouvreau, elle atteint 1.600 degrés. Le gamin l'affronte, par jour, de 1.000 à 1.500 fois. Et parfois, ce malheureux n'a pas 14 ans ! On fabrique en moyenne 600 bouteilles par jour et par place. Pour faire une bouteille de 25 onces, le souffleur doit aspirer 725 centilitres d'air. A répéter six cents fois par jours cet exercice, on imagine l'état de ses pommons après quelques années. L'effort est tel que les muscles de ses joues se brisent, que les tissus s'amincissent et finissent par se percer ; certains verriers doivent, pour souffler, appuyer un doigt sur leur joue, afin de s'opposer à la fuite de l'air. Prise sous les jarrets, la température de ces ouvriers atteint 40 degrés. Elle a monté, durant des jours d'été jusqu'à 50 degrés.

A ce taux de chaleur, l'homme meurt ou devient fou : c'est la congestion cérébrale, le transport au cerveau.

Dans le flaconnage et la cristallerie — et c'est le travail de verrerie que les ouvriers déclarent le moins pénible — la température à l'ouvreau est d'environ 400 degrés. Cueilleurs et souffleurs s'y exposent en moyenne cinq ou six cents fois par jour ou par nuit. Souvent davantage. Dans le verre noir, la chaleur est plus élevée encore. Dans le verre à vitre elle est si intolérable que, l'été, nombre de verriers, expérimentés, habitués, ne la peuvent supporter et doivent quitter en hâte le hall de soufflage. Dans toutes les verreries à vitres du Nord, la majorité des ouvriers portent au visage et aux bras des traces de brûlures profondes. Le séjour prolongé d'une seconde auprès des fours imprime sur les paupières, les joues, le nez du travailleur des traces parfois indélébiles.

Aucune plume ne saurait dépeindre le travail devant les ouvreaux, écrit M. Raoul Hancart, trésorier de la Fédération Nationale des Travailleurs du Verre, quand nous avons « le mauvais vent », qui refoule les flammes et la fumée, ou bien, en été, quand l'air du dehors ne vient plus rafraîchir l'atmosphère torride

des halls de chauffage. Après une heure, toutes les places sont désertées.

C'est un incident fréquent. Les ouvriers forcés d'abandonner le travail et de perdre une partie de leur salaire, y sont résignés : cela s'appelle mettre bas.

Il est des verreries où de puissants ventilateurs préviennent les « mise-bas », et améliorent les conditions d'hygiène des halls de soufflage, mais c'est en Allemagne et aux États-Unis qu'on les rencontre.

Pourtant il est des cas où la mise-bas ne survient pas assez vite pour chasser les ouvriers des places. Le terrible coup de chaleur survient d'abord.

Le 17 juillet 1905, à la Verrerie d'En-Haut, à Aniche (Nord) un souffleur âgé de 35 ans, détache « le canon » qu'il vient de fabriquer. La chaleur est cuisante. Devant lui, la fournaise brille.

Tout à coup, il lève les deux bras, chancelle, sa canne lui échappe avec un grand bruit et il s'écroule à la renverse au pied du four.

On accourt, on le relève, on le porte au dehors. L'hémorragie cérébrale avait achevé son œuvre ; l'homme était mort.

Il avait quarante ans, cet autre Flamand robuste qui mourut, dans les mêmes circonstances, par un après-midi de juillet 1902, devant son ouvreau, à la verrerie de l'Ancre, près d'Aniche.

Tout ceux qui tombent, assommés à leur place de travail, ne meurent pas, certains restent fous, d'autres doivent abandonner leur profession parce que, remis en présence des bassins flamboyants, ils sont pris d'étourdissements et de vertiges.

Voilà ce qu'en verrerie on appelle le « coup de chaleur ».

Léon et Maurice BONNEFF.

La Vie tragique des Travailleurs, de la page 39 à la page 41.

L'AUTORITÉ AJOUTE A L'INÉGALITÉ

— Il y a dans l'état de nature une égalité de fait réelle et indestructible, parce qu'il est impossible dans cet état que la seule différence d'homme à homme soit assez grande pour rendre l'un dépendant de l'autre. Il y a dans l'état civil une égalité de droit chimérique et vaine, parce que les moyens destinés à la maintenir servent eux-mêmes à la détruire, et que la force publique ajoutée au plus fort pour opprimer le faible rompt l'espèce d'équilibre que la nature avait mis entre eux ! De cette première contradiction découlent toutes celles qu'on remarque dans l'ordre civil entre l'apparence et la réalité.

Toujours la multitude sera sacrifiée au petit nombre, et l'intérêt public à l'intérêt particulier ; toujours

ces noms spécieux de justice et de subordination serviront d'instrument à la violence et d'armes à l'iniquité.

L'esprit universel des lois de tous les pays est de favoriser toujours le fort contre le faible, et celui qui a contre celui qui n'a rien : cet inconvénient est inévitable, et il est sans exception.

J.-J. ROUSSEAU.

(*L'Emile*, livre IV, p. 270 de l'éditeur Garnier frères, Paris).

LE JEU DES AFFINITÉS

Et toute la doctrine de Fourier se déroulait. Le coup de génie était d'utiliser les passions de l'homme comme les forces mêmes de la vie. La longue et désastreuse erreur du catholicisme venait d'avoir voulu les mater, de s'être efforcé de détruire l'homme dans l'homme, pour le jeter en esclave à son Dieu de tyrannie et de néant. Les passions, dans la libre société future, devaient produire autant de bien qu'elles avaient produit de mal dans la société enchaînée, terrorisée, des siècles morts. Elles étaient l'immortel désir, l'énergie unique qui soulève les mondes, le foyer intérieur de volonté et de puissance qui donne à chaque être le pouvoir d'agir. Privé d'une passion, l'homme serait mutilé, comme s'il était privé d'un sens. Les instincts, refoulés, écrasés jusqu'ici, ainsi que des bêtes mauvaises, ne seraient plus, libérés enfin, que les besoins de l'universelle attraction tendant à l'unité, travaillant parmi les obstacles à se fondre dans l'harmonie finale, expression définitive de l'universel bonheur. Et il n'y avait pas d'égoïstes, il n'y avait pas de paresseux, il y avait seulement des affaires d'unité et d'harmonie qui marcheraient en frères, le jour où ils verraient la route assez large pour qu'on y passât tous à l'aise et heureux, il y avait seulement des victimes du lourd servage pesant sur les ouvriers manuels, que rebutaient des besognes injustes, démesurées, mal appropriées, tout prêts à œuvrer dans la joie, lorsqu'ils n'auraient plus que leur part logique et choisie du grand labeur commun.

Puis c'était l'autre coup de génie, le travail remis en honneur, devenu la fonction publique, l'orgueil, la santé, la gaieté, la loi même de la vie. Il suffirait de réorganiser le travail, pour réorganiser la société tout entière, dont il devait être l'obligation civique, la règle vitale. Mais il ne s'agissait plus d'un travail brutalement imposé à des vaincus, à des mercenaires avilis, qu'on écrase et qu'on traite en bêtes de somme affamées, il s'agissait d'un travail librement accepté par tous, réparti selon les goûts et les natures, exercé pendant le très petit nombre d'heures indispensable, sans cesse varié au choix des ouvriers volontaires. Une ville, une commune, n'était plus qu'une immense ruche, dans laquelle il n'y avait pas un oisif, où chaque citoyen donnait sa part d'effort à l'œuvre d'ensemble, dont la cité avait besoin pour vivre. La ten-